

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'EXERCICE 2018 DE L'ADEAR 13

Le 18 février 2019 de 16h à 20h

Le 18 février, de 16h à 20h30, les membres de l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural des Bouches du Rhône (ADEAR 13) se sont réunis à Pélissanne en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les **52 adhérents** présents en leur nom propre ou en tant que mandataire (10 pouvoirs)

L'Assemblée qui a accueilli 51 participants, était présidée par Monsieur Jérôme LAPLANE, président de l'association, accompagné des autres membres du conseil d'administration pour l'année 2018.

Monsieur SERENO Philippe, expert comptable de l'association, était présent.

Le président a ouvert l'Assemblée en présentant les membres actuels du Conseil d'Administration et les salariés, et en annonçant l'ordre du jour :

- Lecture du Rapport Moral
- Présentation du Rapport d'Activité
- Présentation du Rapport financier
- Présentation des visites de suivi des fermes des paysans des marchés et tirage au sort des 20 fermes pour l'année 2019.
- Questions réponses au Conseil d'administration
- Élection des membres du Conseil d'Administration 2019

Bilan 2018

Monsieur Jérôme LAPLANE a lu **le rapport moral** de l'association en accueillant les personnes présentes et en remerciant Monsieur Michel MILLE, maire de Lançon de Provence et vice président à l'agriculture du Conseil de territoire du Pays salonais et Christophe Campanelli, directeur départemental de la SAFER.

« Une pensée pour Bénédicte et Gérard qui nous a quittés en fin d'année dernière.

Avec l'adhésion devenue obligatoire pour les porteurs de projet accompagnés dans la création de leur activité agricole, cela a permis d'augmenter le nombre d'adhérents et ainsi d'avoir un meilleur reflet de toutes les actions menées par l'association.

Dans les actions importantes menées en 2018, il y a la création du carré paysan de Gardanne en septembre ; l'accompagnement à l'installation qui continue à se renforcer avec aujourd'hui deux salariés présents sur cette mission.

Notre association a acquis une reconnaissance de notre travail auprès des institutions avec cet accueil et cet accompagnement particulier que nous offrons aux porteurs de projet.

Un grand remerciement à l'équipe salariée, Maëlig, Asya, Allison partie 6 mois et remplacée par Orlane, Anne et le retour prochain de Maïté.

Nous avons quand même eu des sueurs froides avec le compte de résultat qui finalement est plutôt satisfaisant ; nous avons une bonne trésorerie qui devrait nous permettre d'être serein pour 2019 avec la baisse des financements VIVEA, avec le retoquage du projet leader Pays d'Arles.

Les conseils d'administration ont été comme chaque année conviviaux et assidus ; des rendez-vous auprès des élus des collectivités locales ont été mis en place pour travailler avec eux sur le partenariat. »

Le rapport d'activité a été présenté par les référents administrateurs et les salariés, de manière mouvante par la mise en place de 4 espaces dans lesquels des petits groupes constitués par les participants ont pu évoluer en écoutant la présentation des actions menées en 2018 et en posant des questions :

- L'accompagnement à l'installation en agriculture.
- Les formations courtes à destination des porteurs de projet et des paysans installés.
- La gestion et l'animation des marchés paysans.
- La promotion de l'agriculture paysanne.

Catherine PONCON, trésorière et Anne COPPOLA, coordinatrice de l'association ont présenté **le rapport financier** à l'Assemblée. Monsieur SERENO Philippe, expert comptable de l'association, a expliqué le compte-rendu financier de l'association à l'Assemblée.

A l'issue de ces présentations et d'apports complémentaires lors d'échanges entre les participants, le président a mis au vote les questions suivantes conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral : l'Assemblée Générale adopte la délibération à 45 voix pour et 2 abstention

Rapport d'activité : l'Assemblée Générale adopte la délibération à 46 voix pour et 1 abstention

Rapport financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité

Tableau récapitulatif des cotisations des marchés paysans pour l'année 2019 :

Marché	Montant des cotisations
Marché paysan du Cours Julien - Marseille	380 €
Marché paysan de la Gavotte - Les Pennes Mirabeau	150 €
Espace producteurs d'Arles	160 €
Espace producteurs d'Aubagne	80 €
Marché paysan bio de Salon de Provence	50 €
Marché de Cassis	50 €
Carré paysan de Gardanne	20€

Discussion sur l'adhésion à l'association

La réflexion amène sur le fait que les porteurs de projet dans le cadre du VIVEA auront pour la majorité financée leur formation et qu'on leur demande en même temps de payer une adhésion plus importante.

Il ressort aussi le fait que l'adhésion des porteurs de projet au RSA ne soit pas augmentée ; c'est dans le cadre de la convention que nous avons avec le Conseil départemental 13 sur l'accompagnement de ces porteurs de projet que l'adhésion est obligatoire à hauteur de 1€. L'Assemblée générale vote pour une augmentation de l'adhésion à hauteur de 15€ à **20 pour, 5 contre et 12 abstention**.

L'assemblée générale vote pour un maintien de l'adhésion à hauteur de 1€ pour les personnes au RSA à **32 pour et 5 abstention**.

Questions / réponses au Conseil d'administration

Cette année, un temps d'échanges est proposé aux adhérents avec les administrateurs du CA. Une série de questionnement est posée :

- ✿ La question de l'achat revente qui reste en questionnement depuis plusieurs années sur les marchés paysans et qu'il devient urgent de traiter > l'assemblée par **un vote à 27 pour, 1 contre et 9 abstention**, demande au Conseil d'administration de se pencher sur la question en 2019
- ✿ La question du paiement de la formation pour les porteurs de projet dans le cadre des formations dont les intervenants sont les salariés qui sont « rentables » à partir de 3 paysans présents et qui pourraient permettre aux porteurs de projet de participer gratuitement aux formations > l'assemblée par un **vote à 32 pour et 5 abstention** demande au conseil d'administration de se pencher sur la question en 2019
- ✿ La question d'avoir une certaine vigilance lors des candidatures de paysans sur un des marchés paysans de l'ADEAR 13 pour faire en sorte que certains paysans n'aient pas le monopole sur les marchés et permettre à des paysans installés depuis peu de profiter aussi de ces demandes de marchés pour une nouvelle production ou le renouvellement d'une production > l'assemblée par un **vote à 25 pour et 12 abstention** demande au conseil d'administration de se pencher sur la question en 2019

Présentation de la mise en place des visites de suivi des fermes des paysans des marchés

La mise en place de ces visites part de réflexions menées depuis quelques années et dernièrement lors de l'atelier « marché de l'assemblée générale de l'association le 4 mars 2018 ; cette mise en place a été réfléchi lors de la commission marché du 29 octobre.

Voici la procédure mise en place pour ces visites ; il a été aussi convenu que la phrase de l'article du règlement intérieur « tout producteur peut être sollicité par l'ADEAR pour aller visiter un candidat au marché » ne serait pas modifiée avec la volonté que cette sollicitation fasse partie intégrante des devoirs d'un paysan présent sur un des marchés de l'ADEAR 13.

Les visites de ferme seront organisées selon cette procédure 2019 :

- 1/ Il est rappelé que le CA peut déclencher une visite à n'importe quel moment.
- 2/ il est décidé que les paysans et artisans boulangers choisis pour être visités en 2019 seront tirés au sort le jour de l'AG de l'association ; 20 personnes seront tirés au sort
- 3/ un relevé de stand sera organisé en amont de la visite par les référents du marché.
- 4/ les visites seront effectuées par un paysan de la même production et un paysan d'une production différente ; les paysans visiteurs sont dans la mesure du possible sur le territoire de la visite pour que les déplacements restent cohérents ; les paysans visiteurs ne sont pas dans la mesure du possible sur le même marché que celui qui est visité
- 5/ les visites seront organisées par l'animatrice en fonction de la saisonnalité des productions et en prenant en compte les critères du point 4/.

Tirage au sort des 20 paysans à visiter en 2019 :

LOIR Etienne
LAPLANE Jérôme
REYNAUD Cécile
POGGI Charles et Denis
Christophe LAN
RAES Virginie
PONCON Catherine et Stéphane
GOURDIN Christophe
GURADO Jean-Pierre (vérifier si toujours installé donc 1 paysan en plus tiré au sort)
PIZOIRD Chloé et Emmanuel
DE WELLE Hélène et Denis
PIN Dorothee
CUER Henri
REYNAUD Camille et Loïc
Marie-Christine et Stéphane VIDIL
CAMBON Christophe
BRUNA Stéphane
REYRE Céline
NEGREL Paul
JOURMOND Eliane et Bernard

Election des membres du Conseil d'administration

Membres en cours de mandat (mandat de 2 ans) : Catherine Ponçon ; Jérôme Laplane ; Magali Richard ; Julien Roux ; Laurence Olivier ; Lucie Fleury ;

Membre démissionnaire : Anthony Carreiras ;

Membres reposant leurs candidatures pour un mandat de 2 ans : Aurore SIMON et Veith Ivanschitz

Adhérents proposant leur candidature : Franck SILLAM ; Christophe LAN ; Stéphanie DEVILLE

Chacun des candidats s'est présenté en exposant les raisons de son souhait d'entrer au CA de l'ADEAR 13. Un échange dans la salle a eu lieu ; puis le vote a eu lieu à bulletin secret.

Voici le résultat sur 43 votes exprimés soit une majorité à 22 :

Veith IVANSCHITZ : **43 voies, élu**

Aurore SIMON : **43, élue**

Franck SILLAM : **43, élu**

Christophe LAN : **39, élu**

Stéphanie DEVILLE : **19, non élu**

L'Assemblée approuve à l'unanimité le conseil d'administration composé de Jérôme LAPLANE, Catherine PONCON, Magali RICHARD, Julien ROUX, Aurore SIMON, Veith IVANSCHITZ, Laurence OLIVIER, Lucie FLEURY, Franck SILLAM et Christophe LAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de l'ADEAR 13.

A ORGON, le 6 mars 2019

Jérôme LAPLANE,
Président de l'ADEAR 13



Débat « micro-fermes, projets collectifs,... l'agriculture de demain ? »

Ce temps d'échanges sur le thème de « micro-fermes, projets collectifs,... l'agriculture de demain ? » a débuté par la projection de 26mn du film *le champ des possibles* réalisée par Marie-France BARRIER.

Le débat a été ensuite lancé ; voici les idées principales qui en sont ressorties :

- Les installations sont peut-être un peu idéalistes, en PACA l'installation collective sur autant d'hectares est compliquée à cause des problèmes de foncier.
- Pour aboutir à des installations comme ça il faut du soutien politique mais c'est une belle évolution de voir que des ingénieurs agronomes se tournent vers ces modèles. Ici les politiques ne semblent pas vouloir attirer ce genre de personnes. Il y a quand même quelques exemples (SCOP Barbentane, Longo Mai).
- Sur les questions du foncier il ne faut pas hésiter à solliciter les membres de la Confédération Paysanne qui siègent aux commissions SAFER.
- Ce qui est intéressant c'est que le modèle économique de ces fermes "atypiques" démontre que les modèles industriels jusqu'ici prônés étaient faux. *Pas mal de banquiers devraient voir ce film.*
- L'ADEAR devrait sensibiliser plus les banquiers et travailler en partenariat avec eux sur des prévisionnels économiques plus adaptés.
- La chambre pèse encore beaucoup sur ces questions et les jeunes porteurs de projets n'ont que le BPREA comme ligne d'horizon. Il faudrait que l'ADEAR intervienne plus souvent dans les CFPPA et au stage 21h.
- Il y a besoin de pouvoir se faire remplacer pour s'investir dans ces combats mais il y a un déficit de remplaçants potentiels, même si il existe un service de remplacement paysan il faudrait mieux se l'approprier.
- Il existe également une "aide au répit" dans le 13 mais elle est très peu connue et utilisée alors qu'elle ouvre droit à une indemnisation pour cause de surmenage. Il faut contacter Mme Subi.
- Il faut faire des bilans technico-économiques pour prouver que ces modèles paysans sont viables (ça peut être un sujet de rapport de stage).

Pour terminer cette soirée, un buffet partagé s'en est suivi dans une ambiance conviviale et riche en partage.